

Le chien citadin dans la métropole Lyonnaise



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Principes de gestion du chien en ville

L'animal en ville : une responsabilité partagée

- **La promenade hygiénique = une responsabilité individuelle :**
pour la prise en charge de la déjection canine lors de la promenade hygiénique.
- **La promenade de défoulement = une responsabilité collective :**
en réponse à un usage de l'espace public : la promenade avec son chien.

Les leviers pour faire reconnaître ces deux responsabilités :

- **Pour la responsabilité individuelle :**
En multipliant les actions de sensibilisation à l'éducation canine.
Un propriétaire de chien « éduqué » adopte les comportements attendus par la collectivité .
=> avoir des maîtres qui assument.
- **Pour la responsabilité collective :**
Permettre de mieux accueillir les possesseurs de chiens,
La balade avec son chien est considérée comme un des usages de l'espace public,
=> Nécessité de l'organiser afin d'éviter des situations conflictuelles avec les autres usagers.

Plan d'actions

Enjeux :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public par une cohabitation harmonieuse.

Objectifs :

- Pour la collectivité : organiser l'espace public afin d'éviter des situations conflictuelles entre usagers.
- Pour les usagers : respecter certaines règles de bonne conduite et respecter les autres usagers.

2 leviers :

- L'éducation canine.
- La cani-accueilance.

La sensibilisation à l'éducation canine



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Dispositif : Lui & Moi c'est pour la ville !

Enjeux :

- **Des maitres de chiens qui s'assument** : par le ramassage des déjections de son animal lorsqu'il fréquente l'espace public.
- **Des maitres de chiens qui contrôlent leur animal sur l'espace public** : par la tenue en laisse.

Objectif :

Sensibiliser les propriétaires de chiens à la nécessité de l'éducation canine.

↳ Un maître ayant entrepris ce processus assume ses responsabilités.

Public cible : les possesseurs de jeunes chiens (- de 12 mois).

Prescripteurs : les vétérinaires.

Acteurs de la sensibilisation : les éducateurs canins (prestation de service).

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Mallette pédagogique



BON CADEAU
(valable 12 mois après l'acquisition de votre chien)

ATELIERS CANINS OFFERTS

Vous venez d'acquérir pour la 1ère fois un chien ?
Ce dispositif est fait pour vous !
Venez participer à ces 3 ateliers animés par des éducateurs ou des clubs canins.

La Métropole de Lyon vous propose par le biais du dispositif « Lui et moi c'est pour la ville », de bénéficier gratuitement d'une sensibilisation à l'éducation canine pour vous aider à évoluer avec votre nouveau compagnon.

1 Conférence pour mieux connaître son chien 1h30 <small>En salle, sans chien</small>	2 Atelier pratique sur l'éducation canine 1h30 <small>En extérieur, avec votre chien</small>	3 Balade pour la socialisation de votre chien 1h30 <small>En extérieur, avec votre chien</small>
--	--	--

Inscription sur www.grandlyon.com/services/mon-chien-en-ville

LUI & MOI
c'est pour la ville!

www.grandlyon.com **GRANDLYON**
la métropole

LUI & MOI
c'est pour la ville!

GUIDE DU CHIEN CITOYEN DANS LA MÉTROPOLE LYONNAISE

www.grandlyon.com **GRANDLYON**
la métropole

Dispositif : Lui & Moi c'est pour la ville !



Adoption
d'un chien

1^{ère} visite chez le
vétérinaire



Remise
Mallette
pédagogique



BON CADEAU
ATELIERS CANINS OFFERTS

Vous venez d'acquies pour la 1^{ère} fois un chien?
Ce dispositif est fait pour vous !
Venez participer à ces 3 ateliers animés par des éducateurs ou des clubs canins.

La Métropole de Lyon vous propose par le biais du dispositif «Lui et moi c'est pour la ville», de bénéficier gratuitement d'une sensibilisation à l'éducation canine pour vous aider à évoluer avec votre nouveau compagnon.

1 Conférence pour mieux connaître son chien 11h30 <small>En salle, sans chien</small>	2 Atelier pratique sur l'éducation canine 11h30 <small>En extérieur, avec votre chien</small>	3 Balade pour la socialisation de votre chien 11h30 <small>En extérieur, avec votre chien</small>
---	---	---

Inscription sur www.grandlyon.com/services/mon-chien-en-ville

LUI & MOI
c'est pour la ville!

www.grandlyon.com GRAND LYON

Bon cadeau :
3 ateliers canins
offerts

Conférence Éducation Socialisation
Inscription site web GL

Guide
chien citadin



Os distributeur
de sacs



MÉTROPOLE
GRAND LYON

Un dispositif gagnant / gagnant



COLLECTIVITÉS
REFUGES
SPA
ÉDUCATEURS

CHIENS

MAITRES

NON PROPRIÉTAIRES DE CHIEN



MÉTROPOLE

GRAND LYON

La cani-accueilance



MÉTROPOLE

GRAND LYON

La cani-accueilance

Principe du bien vivre ensemble :

Égalité de tous les usagers en matière d'accessibilité aux différents espaces de promenade doit être respectée.

↪ Accueillir les possesseurs de chiens sur l'espace public :

Selon une hiérarchisation des espaces :

- Chien accepté : en laisse / sans laisse,
- Chien refusé : notamment sur les espaces dédiés ou fragiles (aires enfants ou de sports, espace protégé).

Dès lors que ces usages n'empiètent pas sur la liberté des autres usagers.

↪ Travail à faire en partenariat avec les villes (services Espaces Verts).

↪ Travail en partenariat avec les possesseurs de chien.

Des espaces dédiés qualitatifs

Objectif :

Développer des **aires d'ébats** en lien avec des collectifs de possesseurs de chien identifiés (indispensable !):

- ✓ **Accueillante** : invitant au respect des équipements mis à disposition par la collectivité.
- ✓ **En partenariat avec les communes** : rôle de proximité
Création, travaux, entretien, gestion, identification et lien avec les collectifs de possesseurs de chiens.
- ✓ **Rôle de la Métropole** :
 - Une politique identique sur tout le territoire.
 - AMO : Expertise - méthode, outils de communication, actions de sensibilisation sur site.



Parc Bazin
Quartier Montchat
Lyon 3

**Des aires d'ébats
qualitatives**





Parc Manillier Pierre Bénite

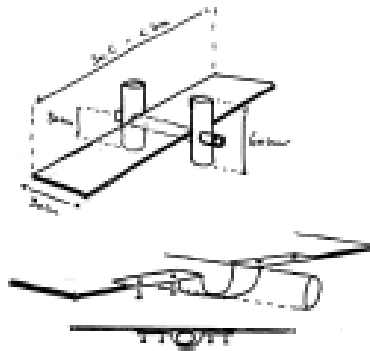


MÉTROPOLE

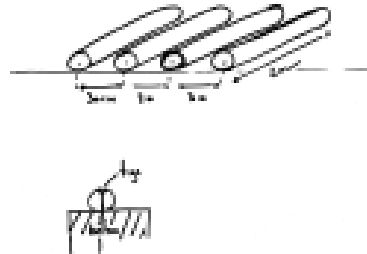
GRAND LYON

Exemple d'agrès à mettre en place

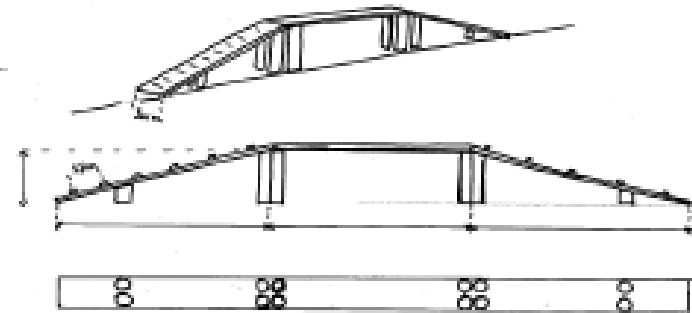
BALANÇOIRE



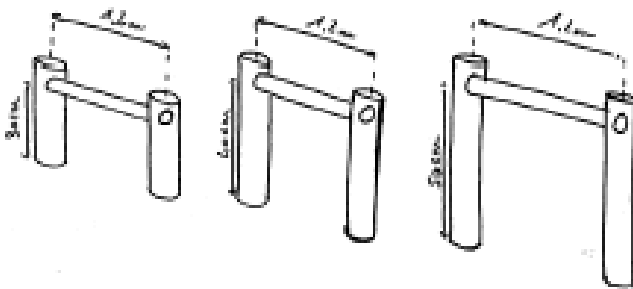
SAPIN EN LONGUEUR



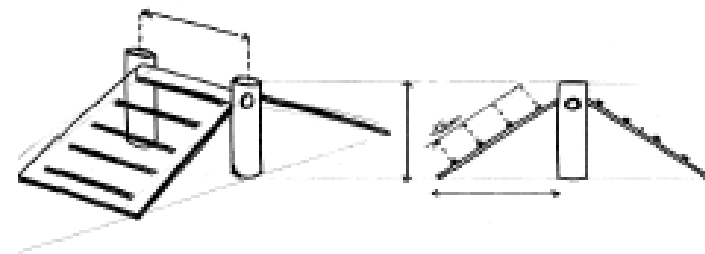
PASSERELLE



HAIES x 3



PALISSADE



Création d'une réglementation adaptée

RÈGLEMENT DES AIRES CANINES DE LIBERTÉ

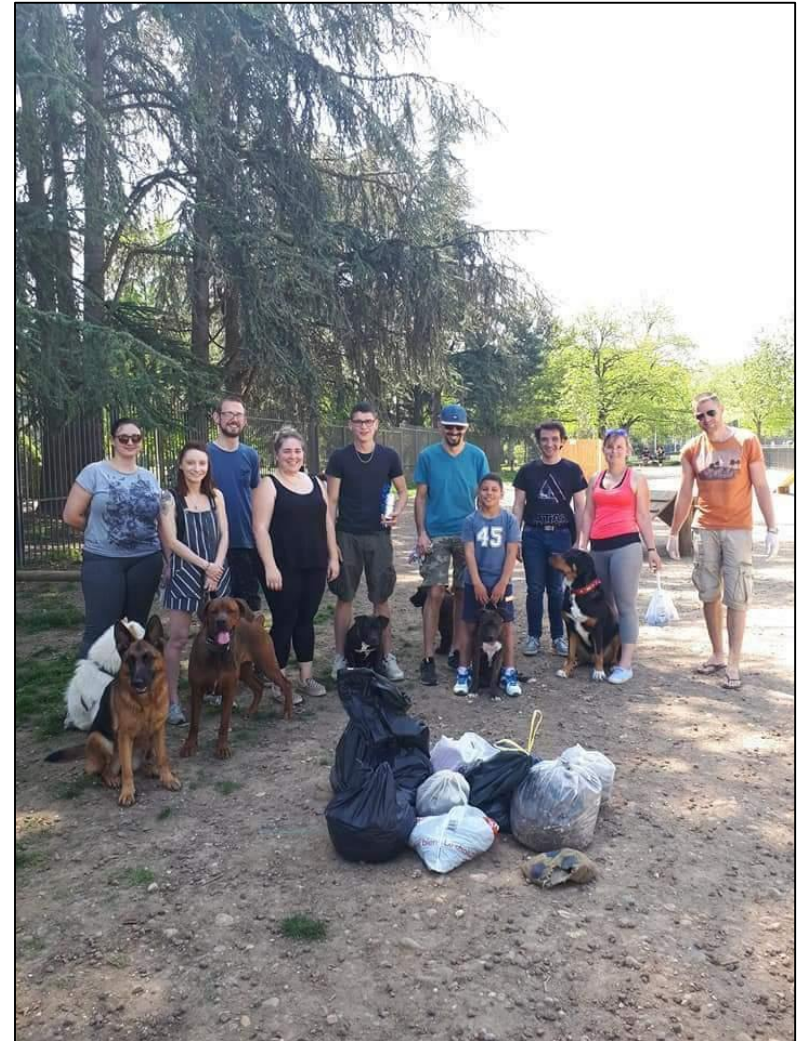
Pour protéger l'environnement et les équipements :

- L'aire est réservée aux propriétaires ou détenteurs de chiens,
- Les chiens sans laisse (hors catégories I et II) sont autorisés et restent sous la garde et la responsabilité de leur maître (propriétaire ou détenteur),
- **Les chiens de catégorie I sont interdits** conformément à la loi n°99-5 du 6/01/99,
- Les chiens de catégorie II sont autorisés à la condition d'être **muselés et tenus en laisse** par une personne majeure, conformément à la loi n°99-5 du 6/01/99,
- Les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent **ramasser les déjections** de leurs animaux sous peine d'amende et laisser les lieux propres,
- Cette aire ne doit accueillir simultanément que 10 chiens au maximum.

Merci de **RESPECTER** la tranquillité du voisinage, la végétation, le mobilier et le matériel mis à disposition de la communauté.

- La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe
- La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par la Loi n°99-5 du 6/01/99 concernant les chiens de catégorie I et II sont passibles d'amendes et de peines d'emprisonnement.

Des maitres de chiens mobilisés



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Des maitres de chiens sensibilisés



Atelier de sensibilisation au
partage de l'aire d'ébat



Accompagnement des communes

Rôle de la Métropole :

- Une politique identique sur tout le territoire.
- AMO : expertise, conseil, méthodologie, outils ...

↪ **Différents outils « prêt à l'emploi » proposés aux communes.**

↪ **Des animations offertes** par la métropole, dispensées par des éducateurs professionnels lors d'évènements canins.





LUI & MOI c'est pour la ville !



CONSEIL D'EXPERT :
Hervé, éducateur canin

La ville est un espace partagé
où tout le monde a sa place.
La respecter, c'est respecter l'autre.

BIEN VIVRE EN VILLE

Pour que votre chien se sente bien et surtout accepté,
il existe quelques règles à respecter.

1

JE LE TIENS EN LAISSE

La loi impose que les chiens
soient tenus en laisse sur
la voie publique et dans les
lieux publics. Les chiens de 1^{re}
et 2^e catégories doivent, eux,
être muselés.



2

JE SUIS EN CHARGE DE SES DÉJECTIONS

Ramasser les déjections de son
chien est une obligation
prévue par le Code pénal
(art R632-1), du règlement
sanitaire départemental et d'arrêtes
municipaux.

**Il est donc obligatoire
de les ramasser
PARTOUT et tout le temps.**

Y compris dans les caniveaux,
les espaces verts, les pieds d'arbres
et les bandes plantées.

IDÉE REÇUE

Contrairement aux idées reçues,
les déjections n'apportent rien
aux plantes. Leur teneur en azote
les fait même pourrir. L'urine de votre
chien peut également brûler
l'herbe et affaiblir les arbres.

COMMENT LES RAMASSER ?

Il existe plusieurs solutions :
des sacs, du carton,
du journal, des mouchoirs...
Et une fois ramassées :
poubelle !



LUI & MOI c'est pour la ville !



CONSEIL D'EXPERT :
Émilie, éducatrice canine

CHIEN ÉDUQUÉ, MAÎTRE APAISÉ

En ville, la socialisation du chien est le point
de départ primordial de son éducation ! Il existe

3 APPRENTISSAGES INDISPENSABLES

pour bien appréhender les balades en ville :



1

EN LAISSE



2

À L'ÉCOUTE



3

LE RAPPEL

À nous de lui présenter la ville
comme un espace partagé, un milieu d'évolution avec
des règles de sécurité et de convivialité.



Il est important de privilégier les bonnes conduites de votre compagnon
en utilisant des friandises ou son jouet préféré.
*Accompagner un bon comportement l'encourage à le reproduire.



LUI & MOI c'est pour la ville !



CONSEIL D'EXPERT :
Lucia, vétérinaire

ASTUCES POUR UN CHIEN CITADIN HEUREUX !

LA SORTIE HYGIÉNIQUE

Les besoins ne sont pas identiques en fonction
de l'âge de votre chien. Un chiot ne sait pas se
retenir, il faut donc le sortir 5 minutes après
chaque repas. Pour votre chien adulte,
comme pour les heures de repas, soyez
ponctuels dans vos heures de sorties
afin qu'il ait des repères. Sortez-le au moins
3 fois dans la journée.



LE PLAISIR DE LA PROMENADE

Votre chien a besoin d'exercice physique,
et d'explorer de nouveaux territoires.
L'une de ces sorties quotidiennes doit être
une promenade d'au moins une demi-heure.
Ainsi, il sera bien dans sa tête, confiant
et agréable avec les autres.

JE PRENDS SOIN DE MON CHIEN

Le rendre heureux, c'est aussi en prendre soin :
il est essentiel de le nourrir, le soigner,
l'éduquer, le promener, ramasser
ses déjections et les jeter !



POUR ÊTRE UN CHIEN DES VILLES

Il est important d'éduquer son chien pour qu'il soit mieux accepté !



Je suis un chien
socialisé



Je jette plus



Je ne discute plus
avec les gens



LUI & MOI
c'est pour la ville !

GUIDE
DU CHIEN
CITADIN
DANS LA
MÉTROPOLE
LYONNAISE

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole

Guide du chien citadin

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Fête du Chien

12 Sept. 2018 à partir de 14h
PLACE DE LA MAIRIE

▼
Nombreuses
animations
pour les chiens
et leurs maîtres



LUI & MOI
c'est pour la ville !

Concept et Organisation de « Fête du chien »

Flyer
personnalisable

Merci de votre attention



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Principe acté sur la distribution de sacs

Mise en place de distributeurs de sacs à déjection par la collectivité ?

Solution miracle ou équipement prétexte ?

Avantages :

- signifie très clairement le geste attendu,
- permet aussi de communiquer auprès des non-possesseurs en montrant l'engagement de la collectivité

Inconvénients/Risques :

- Ils ne servent qu'aux possesseurs qui ramassent déjà => la collectivité ne proposera qu'un sac de substitution, tout en se mettant dans l'obligation de gérer l'approvisionnement et prendre le risque d'une rupture de stock qui déculpabiliserait le « laisser-aller » .
- Risques de vandalisme et de voir les sacs éparpillés au sol ou dans le fleuve.
- La collectivité risque de se trouver confrontée à une demande pléthorique d'installation de distributeurs, chacun le souhaitant à proximité de sa promenade. Il devient alors difficile de refuser l'installation de distributeurs supplémentaires.

Fort de ces arguments, le Grand Lyon adopte la règle du « ramassage partout et par tous » et affirme sa volonté de ne pas se substituer aux obligations des propriétaires et de distribuer des sacs uniquement lors d'actions de communications ponctuelles et ciblées sur un secteur problématique.

MÉTROPOLE

GRAND LYON